

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 13 février 2001 à 19 h 40, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Langlois
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne H. Brousseau	

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Pierre Chénard	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Pierre F. Mélançon	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Luc Marchand	Directeur de l'école forestière de La Tuque
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

En l'absence de monsieur Serge Carpentier, secrétaire général, madame Nicole Marchand, agente d'administration, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Dans l'assistance, la présence de quatre personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 283 0201: Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0102-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

8.2 Membre fondateur de la coopérative de développement international
12.6 Projet de protocole de fermeture des établissements en cours de journée

QUE l'article 4.2 soit modifié comme suit : Mandat au directeur général relatif à un projet de réorganisation des établissements pour 2001-2002.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 284 0201: Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 16 janvier 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la secrétaire d'assemblée soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0102-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

À la période réservée à l'assistance, madame Jeany Lachance, orthopédagogue à la commission scolaire et représentante syndicale des professionnels, dépose une lettre concernant l'horaire de travail hebdomadaire de professionnelles et professionnels qui sera diminué de 32 à 25 heures à compter du 19 février prochain.

Le président de la commission scolaire, monsieur Jean-Yves Laforest, prend bonne note des commentaires apportés mais précise qu'aucune décision ne sera prise ce soir dans le présent dossier.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue informe les membres du conseil des commissaires que, suite au départ à la retraite de monsieur Michel Trottier directeur adjoint à l'école secondaire du Rocher, à compter du 29 février prochain, monsieur Clément Pratte est nommé temporairement à ce poste.

Poursuivant, le directeur général informe les commissaires sur le projet de réorganisation des établissements pour l'année 2001-2002. À cet effet, la résolution suivante est adoptée.

Président

Réorganisation des établissements pour l'année 2001-2002

RÉSOLUTION 285 0201 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie mandate son directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, pour effectuer les consultations requises relativement au projet de réorganisation des établissements pour l'année 2001-2002 tel que décrit au document 0102-08.

Adopté unanimement

Sur invitation du directeur général, monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, présente l'état de la situation budgétaire 2000-2001, en date du 6 février 2001.

Rapport comparatif du budget 2000-2001

RÉSOLUTION 286 0201 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le rapport comparatif du budget 2000-2001 en date du 6 février 2001, décrit sur le document 0102-03.

Adopté unanimement

Vacances annuelles des cadres d'école et de centre

RÉSOLUTION 287 0201 : CONSIDÉRANT que, dans le cadre du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires adopté par l'Arrêté de la ministre de l'Éducation en date du 23 septembre 1998, l'article 482 précisait le nombre de jours des vacances annuelles applicable aux cadres des centres de formation professionnelle et des centres de formation générale aux adultes;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été modifié par l'Arrêté du ministre de l'Éducation du 6 décembre 2000, l'article 406 dudit arrêté étant notamment à l'effet que les modalités relatives aux vacances annuelles sont dorénavant celles déterminées dans les politiques de gestion pour les cadres d'école et de centre;

CONSIDÉRANT que les cadres d'école et de centre ont des conditions d'emploi et des exigences de travail qui ont justifié, dans l'arrêté du 6 décembre 2000, une approche similaire dans la reconnaissance des bénéficiaires de leur emploi;

EN CONSÉQUENCE et tenant compte de la consultation en cours au niveau de l'association représentant le personnel de direction de centre, monsieur le commissaire Grégoire Rompré propose que la politique de gestion des administrateurs soit modifiée en y ajoutant l'article 8.1.01 b) suivant :

« Relativement au personnel de direction et de direction adjointe de centre, le quantum des vacances annuelles est le même que le personnel de direction d'école à l'emploi de la commission »;

Président

Secrétaire

QUE l'article 8.1.01 inscrit actuellement dans cette politique de gestion devienne l'article 8.1.01 a).

Adopté unanimement

Dans un autre d'idées, les commissaires adoptent après cela une résolution concernant la formation d'un comité pour le choix des artistes dans le cadre du témoignage de reconnaissance au personnel retraité.

Formation du comité reconnaissance aux personnels retraités 2000-2001

RÉSOLUTION 288 0201 :

personnels retraités;

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la commission scolaire organise une activité de reconnaissance aux

CONSIDÉRANT que l'orientation de la commission scolaire est d'offrir en guise de témoignage un présent, en l'occurrence une œuvre d'art d'une ou d'un artiste reconnu(e) de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de cette activité de reconnaissance au personnel retraité, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit formé le comité précité et que ce dernier soit composé des personnes suivantes :

Madame Nicole B.-Girard
Madame Danielle Bolduc
Monsieur Mario Champagne
Madame France Désaulniers
1 représentant de la direction générale
1 représentant du secrétariat général

Monsieur René Gélinas, substitut

Adopté unanimement

Poursuivant, les commissaires prennent connaissance des recommandations du comité de travail et de la direction générale sur les demandes financières pour les mois de décembre 2000 et janvier 2001.

Rapport des demandes de commandites

RÉSOLUTION 289 0201 :

pour décembre 2000 et janvier 2001, décrit sur le document 0102-04.

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déposé le rapport des demandes de commandites

Adopté unanimement

Président

Aucune intervention n'est faite aux sujets relatifs aux commissaires.

Pour les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, monsieur Pierre F. Mélançon présente des informations sur l'évaluation. Une invitation est alors lancée aux commissaires d'école leur offrant de participer à une consultation sur la politique d'évaluation que le ministère de l'Éducation a l'intention de mettre en place prochainement. Les commissaires suivants manifestent leur intérêt : mesdames Nicole B.-Girard, Danielle Bolduc, Sylvie D.-Simard et monsieur Réjean Gélinas.

De même, monsieur Mélançon mentionne la tenue du Congrès provincial des professeurs de sciences qui se tiendra les 11-12-13 octobre 2001 sur notre territoire et regroupera environ 400 à 500 personnes. Monsieur Ghislain Samson, conseiller pédagogique à la Commission scolaire de l'Énergie, dirige le comité organisateur. La commission scolaire, l'école secondaire des Chutes, le Collège de Shawinigan s'associent à la ville de Shawinigan, à l'occasion du centenaire de celle-ci, pour mettre en place ce congrès.

Par la suite, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services complémentaires. Dans un premier temps, monsieur Pierre Larose dépose et commente un document décrivant l'état de la situation sur la surveillance du midi et un portrait comparatif avec les commissions scolaires de la région 04. Ce sujet fera l'objet de discussion lors de la rencontre de mars.

Monsieur Larose informe également les commissaires de la réimpression du document « Déficit de l'attention – guide de l'enseignant ». À ce jour, 950 exemplaires ont été vendus ou distribués dont 403 exemplaires hors de notre territoire. Le document en question sera également disponible sur le site WEB de la commission scolaire.

Monsieur Larose mentionne finalement que des professionnels de notre commission scolaire seront en formation avec certains autres de la Santé et des Services sociaux sur un programme de support et soutien aux parents qui ont un enfant avec une difficulté d'attention.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Pour fins de consultation, monsieur Pierre Chénard dépose un document sur les services éducatifs dispensés en 2001-2001 en formation professionnelle et en formation générale aux adultes. Ce dernier sera adopté lors de la réunion du mois de mars prochain.

Projet des services éducatifs dispensés en formation professionnelle et en formation générale aux adultes en 2001-2002

RÉSOLUTION 290 0102 :

Madame la commissaire France Désaulniers
PROPOSE le dépôt d'un projet des services éducatifs dispensés en formation professionnelle et en formation générale aux adultes en 2001-2002, décrit sur le document 0102-05.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Signature du
calendrier de
conservation

RÉSOLUTION 292 0201 :

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1), que tout organisme doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit soumettre à l'approbation du ministre de la Culture et des Communications son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que pour les organismes des réseaux de l'éducation, le ou la signataire doit être la personne autorisée par résolution du conseil des commissaires et que cette résolution doit préciser la fonction de la personne autorisée à signer le calendrier de conservation et à le transmettre pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que le secrétaire général de la commission scolaire, en l'occurrence Me Serge Carpentier, soit autorisé à signer le calendrier de conservation et à le transmettre pour approbation.

Adopté unanimement

Les commissaires reçoivent copie du rapport annuel 1999-2000. Une correction devra être apportée au document, à la page 59, en rayant le nom du président du conseil d'établissement, considérant qu'il y avait absence de conseil d'établissement à l'école secondaire Champagnat lors de cette année scolaire.

Madame la commissaire Danielle Bolduc indique qu'il est très intéressant de consulter les projets éducatifs des écoles par le biais du rapport annuel.

Adoption du
rapport annuel

RÉSOLUTION 293 0201 :

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 1999-2000 décrit sur le document 0102-06.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, et en l'absence de monsieur Denis Émond, le directeur général soumet des recommandations concernant des engagements, de nouvelles affectations, d'abolition et d'ouverture de poste et d'une rescision de résolution.

Président

Secrétaire

Engagement **RÉSOLUTION 294 0201** : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE l'engagement de madame Audrey Dupuis comme technicienne en éducation spécialisée, à l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, dans un poste de 15 heures/semaine à caractère saisonnier, et ce, à compter du 12 janvier 2001.

Adopté unanimement

Engagement **RÉSOLUTION 295 0201** : Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE l'engagement de madame Isabelle Cloutier comme éducatrice en service de garde dans un poste à 17.10 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 12 janvier 2001.

Adopté unanimement

Engagement **RÉSOLUTION 296 0201** : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE l'engagement de madame Gisèle Morin comme préposée aux élèves handicapés à l'école Notre-Dame de l'Assomption à Parent, dans un poste à 25heures/semaine, et ce, à compter du 14 février 2001.

Adopté unanimement

Engagement **RÉSOLUTION 297 0201** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'engagement de madame Anne Samson comme psychologue dans un poste à 25 heures/semaine aux écoles Le Sablon d'Or, Primadel, de la Vallée-de-Mékinac, Plein Soleil et La Croisière, et ce, à compter du 14 février 2001.

Adopté unanimement

Engagements **RÉSOLUTION 298 0201** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE l'engagement des personnes suivantes comme psychoéducatrice ou psychoéducateur, et ce, à compter du 14 février 2001 :

Madame Manon Quessy
(25 heures/semaine)

École Centrale, La Tuque

Madame Danièle Boivin
(25 heures/semaine)

Écoles Saint-Joseph et Saint-Jacques, Shawinigan

Madame Nicole Fortin
(25 heures/semaine)

École Saint-Jacques, Shawinigan

Madame Sylvie Lacroix
(25 heures/semaine)

École La Providence, Saint-Tite

Président

Monsieur Luc Maurais
(25 heures/semaine)

Écoles de la Jeune-Relève, Shawinigan
Saint-Charles-Garnier, Shawinigan
Notre-Dame-des-Neiges, Charette
Notre-Dame-de-la-Joie, Saint-Barnabé
Saint-Georges, Shawinigan-Sud

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 299 0201 : Monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE l'engagement de madame Nathalie Lavoie comme orthopédagogue, dans un poste à 30 heures/semaine à l'école Centrale à La Tuque, et ce, à compter du 14 février 2001.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 300 0201 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'engagement de madame Josée Beaudry comme orthopédagogue, dans un poste à 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 14 février 2001.

Adopté unanimement

Nouvelle affectation

RÉSOLUTION 301 0201 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE d'affecter madame Line Houde à un poste d'éducatrice en service de garde, à l'école Centrale à La Tuque à 15,25 heures/semaine, et ce, à compter du 12 janvier 2001.

Adopté unanimement

Nouvelle affectation

RÉSOLUTION 302 0201 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE d'affecter madame France Garceau à un poste d'éducatrice en service de garde, à l'école Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain, dans un poste à 17,50 heures/semaine, et ce, à compter du 18 juin 2001, sous réserve d'avoir complété avec succès sa période d'essai dans son poste actuel.

Adopté unanimement

Nouvelle affectation

RÉSOLUTION 303 0201 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'affecter madame Lyne Ricard à un poste de préposée aux élèves handicapés à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, dans un poste à 25 heures/semaine, et ce, à compter du 14 mai 2001, sous réserve d'avoir complété avec succès sa période d'essai dans son poste actuel.

Adopté unanimement

Président

Nouvelle affectation

RÉSOLUTION 304 0201 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'affecter monsieur Michel Gosselin à un poste d'ouvrier certifié d'entretien, dans un poste à 38,75 heures/semaine, et ce, à compter du 22 janvier 2001.

Adopté unanimement

Abolition

RÉSOLUTION 305 0201 : Suite au changement d'affectation de monsieur Michel Gosselin, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE l'abolition du poste de concierge devenu vacant, et ce, à compter de ce jour.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 306 0201 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE l'ouverture d'un poste d'éducatrice ou d'éducateur en service de garde, à raison de 21 heures/semaine à l'école Saint-Jean-Bosco à Grand-Mère.

Adopté unanimement

Résolution rescindée

RÉSOLUTION 307 0201 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE de rescinder, à toutes fins que de droit, la résolution suivante n° 234 1200 adoptée à la réunion du conseil des commissaires du 19 décembre 2000.

Adopté unanimement

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 308 0201 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE une modification à l'ordre du jour à savoir que l'article 11.6 soit considéré après le huis clos, soit à l'article 17.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. À cette occasion, monsieur Jean-Guy Trépanier fournit des informations concernant un renouvellement de demande au MEQ pour l'ajout d'espace au Carrefour Formation Mauricie. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Nouvelle demande d'agrandissement du C.F.M.

RÉSOLUTION 309 0201 : CONSIDÉRANT, en référence à une étude exhaustive réalisée à la commission scolaire, que le Carrefour Formation Mauricie se caractérise par de multiples besoins d'aménagement et d'agrandissement de son bâtiment principal;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ces besoins sont, de manière fort évidente, justifiés par des situations inacceptables au niveau des conditions physiques spécifiques de plusieurs locaux et ateliers utilisés pour divers programmes d'études en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT plus particulièrement que les programmes et carences mis en cause sont notamment :

Programme DEP : Mécanique (véhicules lourds engins de chantier).

- Carences :
- Espace insuffisant;
 - Espace également insuffisant pour la formation sur les véhicules;
 - Difficulté majeure de supervision et risque dû à l'encombrement des équipements – concentration de véhicules et d'élèves;
 - Pont roulant beaucoup trop bas;
 - Impossibilité de circulation sans démontage partiel pour plusieurs véhicules.

Programme DEP : Techniques d'usinage.

- Carences :
- Espace de travail insuffisant et risque potentiel dans certains sites d'outillage;
 - Obligation de programmes d'études de jour, de soir et de nuit en tenant compte de la clientèle desservie.

Programme DEP : Dessin de bâtiment.

- Carences :
- Inadéquation de locaux pour l'enseignement avec support informatique en fonction de cours du jour, du soir et du nouveau programme.

Programme DEP : Mécanique industrielle.

- Carences :
- Mise à jour des laboratoires en fonction du contexte industriel.
 - Espace insuffisant pour la clientèle desservie.

CONSIDÉRANT que les superficies additionnelles et les aménagements des locaux ainsi que des ateliers existants seraient respectivement de 4602 m² et de 4542 m² au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs

Président

est actuellement affectée par la susdite situation et risque de se détériorer à court terme compte tenu des carences observées;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 431 0500 du 2 mai 2000, une première demande fut soumise au ministère de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit soumise à nouveau au ministère de l'Éducation, une demande d'agrandissement et de réaménagement du bâtiment principal au Carrefour Formation Mauricie, ce suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet en date du 14 avril 2000 (document 0500-07);

Qu'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût de celui-ci dont l'estimation actuelle est 6 590 022 \$.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Trépanier dépose un projet de résolution pour le renouvellement de la demande au MEQ pour la construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue.

Nouvelle demande de construction d'un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue

RÉSOLUTION 310 0201 :

CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Lac-à-la-Tortue ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et superficies, au besoin de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet d'agrandissement par voie de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les représentants de la municipalité de Lac-à-la-Tortue pour participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 437 0500 du 2 mai 2000, une première demande fut soumise au ministère de l'Éducation;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que soit soumise à nouveau au ministère de l'Éducation une demande d'agrandissement de l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, par voie de construction d'un gymnase;

QU'aux fins de favoriser l'acceptation de ce projet, soit réservée une contribution financière de la commission scolaire équivalente et conditionnelle à celle fournie par la municipalité, soit la somme de 143 177 \$ pour un projet autorisé lors de l'année scolaire 2001-2002.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Trépanier invite le directeur de l'école forestière de La Tuque, monsieur Luc Marchand, à présenter le projet de réaménagement et d'agrandissement de son école. Une discussion s'ensuit afin de vérifier si toutes les avenues ont été étudiées avant de présenter cette demande au ministère, entre autres, l'utilisation des écoles primaires et la cohabitation avec l'école Champagnat. Monsieur Trépanier indique alors que les écoles primaires de La Tuque ne sont pas conçues pour recevoir une école professionnelle. La direction de l'école secondaire Champagnat, monsieur Yves-Louis Bourassa, a déjà reçu l'étude du projet d'agrandissement. Les commissaires demandent une étude plus approfondie sur le réaménagement et l'agrandissement de l'école forestière versus l'école secondaire Champagnat.

Poursuivant, monsieur Luc marchand invite les membres du conseil des commissaires à une journée porte ouverte, le vendredi 16 février, à l'école forestière de La Tuque.

Consécutivement, une résolution concernant une demande d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque est adoptée.

Demande
d'agrandissement
à l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 311 0201 :

Tuque;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1967, des cours de garde forestier sont dispensés à l'école forestière de La

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, les options protection et exploitation de territoires fauniques, aménagement de la forêt, récolte de la matière ligneuse et conduite de machinerie lourde en voirie forestière, sont venues compléter la carte de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que, suite à la fusion des commissions scolaires de la région en 1998, l'école forestière de La Tuque s'est vue confier le mandat de la formation générale adulte ainsi que le mandat de la formation sur mesure en entreprise;

CONSIDÉRANT que les locaux, les laboratoires et ateliers n'ont pas été modifiés depuis 1974 et qu'ils ne répondent pas aux besoins ni aux exigences;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que dans le document «Projet d'agrandissement» préparé par l'école forestière de La Tuque, les carences, les besoins d'aménagement et d'agrandissement des locaux, dans les secteurs administratif, école, forêt d'enseignement et de recherche, formation générale adulte sont décrits comme suit :

Secteurs	Carences	Superficies Actuelles m.c.
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et service à la clientèle déficients (secrétariat divisé en 2 parties) ➤ Secteur administratif morcelé ➤ Éloignement des locaux 	333
École	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Locaux aménagés dans l'ancien secteur professionnel ➤ Aménagement, superficie, mode d'accès et hauteur des plafonds inadéquats ➤ Ateliers de dépannage, de mécanique, de menuiserie inexistants ➤ Nombre de salles de classe insuffisant ➤ Rangement pour outils, remise extérieure pour carburant inexistants 	1 250
Forêt d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garage et atelier inexistants (l'enseignement est fait à l'extérieur) ➤ Cours dispensés dans le réfectoire, par manque de classes ➤ Local de premiers soins, remise extérieure inexistants ➤ Abri pour machinerie trop petit ➤ Aucun espace n'est réservé pour les enseignants 	531
Formation générale et adulte	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La demande excède la capacité d'accueil ➤ Salle d'examen manquante aucun laboratoire informatique ➤ Salle de casiers commune située dans le secteur jeune 	59
TOTAL		2 173

CONSIDÉRANT que les superficies à construire sont de 1 658 mètres carrés et les aménagements des locaux et ateliers sont de 2 698 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée et que la situation risque de se détériorer à court terme compte tenu de l'augmentation de la clientèle;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE qu'une demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'école forestière de La Tuque, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet daté du 19 décembre 2000;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 3 438 000\$.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 36, il est procédé à une suspension de la séance.

Pause-santé

RÉSOLUTION 312 0201 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 heures, la séance est rouverte.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 313 0201 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Poursuivant avec les sujets des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une demande de correction aux règles budgétaires 2000-2001. La résolution suivante est adoptée.

Demande d'allocation supplémentaire pour couvrir les augmentations successives reliées au gaz naturel

RÉSOLUTION 314 0201 : CONSIDÉRANT les règles budgétaires 2000-2001 au regard des revenus autonomes;
CONSIDÉRANT que les coûts de gaz naturel, qui étaient de 0,11\$ le mètre cube au 31 décembre 1999, sont passés par diverses augmentations successives pour atteindre 0,32\$ le mètre cube au 1^{er} janvier 2001;

CONSIDÉRANT que ces augmentations successives n'étaient pas prévisibles pour les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des dernières augmentations du coût du mètre cube signifie une dépense supplémentaire de 260 000\$ en 2000-2001 pour la Commission scolaire de l'Énergie;

Président

CONSIDÉRANT que ces augmentations successives menacent l'équilibre budgétaire des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que ces augmentations ont une influence sur le niveau de services à offrir à nos élèves;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à supporter les coûts de système en regard des règles budgétaires 2000-2001;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le gouvernement du Québec accorde aux commissions scolaires une allocation supplémentaire leur permettant de couvrir les augmentations successives reliées au gaz naturel depuis le 31 décembre 1999;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Éducation, à la Fédération des commissions scolaire du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Trépanier fournit de l'information relative à la sécurité aux abords de l'école Antoine-Hallé de Grand-Mère. Des mesures ont été mises en place rapidement pour déneiger en priorité les abords de l'école, de déblayer complètement les avenues et les trottoirs de la 10^e et 11^e avenue ainsi que la 9^e rue du côté de la cour de l'école et enfin, de créer des corridors de circulation pour les enfants piétons afin que ceux-ci soient dirigés dans des zones identifiées sécuritaires pour traverser les avenues.

Monsieur Trépanier présente également une procédure pour la suspension du calendrier scolaire en cours de journée ainsi qu'un réseau téléphonique des établissements primaires et secondaires. Les directions d'école seront consultées sur le dossier.

Les commissaires prennent connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date des 8 et 13 février 2001. Eu égard à ce résumé, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Requête afin de limiter l'accessibilité aux appareils de loterie vidéo

RÉSOLUTION 315 0201 :

ATTENDU le nombre grandissant de joueurs pathologiques au Québec;

ATTENDU qu'un grand nombre de familles se retrouvent dans la misère;

ATTENDU le taux élevé de suicides chez les joueurs pathologiques;

ATTENDU la facilité d'accès aux appareils de loterie vidéo;

Président

ATTENDU les répercussions sociales et économique qu'entraînent les jeux de hasard;

ATTENDU que les appareils de loterie vidéo sont de plus en plus répandus au Québec et sont accessibles à beaucoup d'endroits;

ATTENDU que la Commission scolaire de l'Énergie est préoccupée par les répercussions néfastes sur la population jeune et adulte de son territoire;

ATTENDU que les commissions scolaires ont une responsabilité dans l'éducation, la formation des élèves et en partie, une responsabilité dans la formation de la société de demain;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est responsable de la gestion des jeux de hasard;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est responsable de l'éducation des jeunes et de la formation de la société de demain;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE qu'une requête soit adressée au Conseil des ministres à l'effet de limiter l'accessibilité de toute la population aux appareils de loterie vidéo en les confinant dans un certain nombre d'endroits centralisés, très éloignés, et ce, dans le but de contrer le jeu pathologique;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à toutes les commissions scolaires de la province dans l'espoir de susciter le même engagement de leur part et leur appui;

QU'une copie de cette résolution soit également adressée à la députation provinciale de notre territoire.

Adopté unanimement

Besoins en orthophonie chez les élèves du préscolaire et primaire

RÉSOLUTION 316 0201 :

ATTENDU l'élargissement des critères d'identification des élèves qui présentent des difficultés langagières par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU l'augmentation des problèmes de langage chez les élèves du préscolaire et du primaire;

ATTENDU que les établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux laissent plusieurs enfants sur des listes d'attente à cause du manque de personnel;

Président

ATTENDU que les établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux n'interviennent plus auprès des enfants dès qu'ils atteignent l'âge de la fréquentation scolaire;

ATTENDU l'obligation de la commission scolaire de mettre en place des services pour répondre aux besoins des élèves;

ATTENDU que les difficultés langagières influencent directement la qualité de l'apprentissage et la réussite des élèves tant au plan scolaire, social que professionnel;

ATTENDU que la pénurie de ressources professionnelles sur le marché du travail à cause du contingentement imposé aux universités dans le programme d'orthophonie audiologie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient sensibilisés les représentants du ministère de l'Éducation à l'expression des besoins en orthophonie chez les élèves du préscolaire et du primaire et à l'obligation de mettre en place des services adéquats;

QU'il soit demandé au ministère de l'Éducation de revoir le nombre d'étudiants admis au programme d'orthophonie audiologie en formation initiale dans les universités;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Adopté unanimement

Bilan sécurité
transport scolaire

RÉSOLUTION 317 0201 :

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation est responsable du financement du transport scolaire et que l'encadrement sécuritaire est demeuré sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie croit qu'il est nécessaire de se donner tous les moyens d'action afin de maintenir l'excellent bilan de sécurité dans le transport scolaire et même de l'améliorer;

CONSIDÉRANT que les responsables de notre système d'éducation sont à redéfinir les assises et que, pour cette raison, il devient prioritaire de sensibiliser tous les intervenants de bien évaluer le système du transport tant du point de vue de l'organisation technique des parcours et de la sécurité que de celui du financement;

Président

CONSIDÉRANT que pour continuer de minimiser les risques d'incidents dans le transport écolier, il faut trouver des façons de faire qui permettront premièrement, de diminuer le problème de surcharge dans les autobus car, au-delà de 48 passagers pour les élèves de niveau secondaire, il devient très difficile de maintenir une discipline acceptable à bord, considérant l'inconfort pour le 3^e passager qui se retrouve avec moins d'une demi-place pour s'asseoir;

CONSIDÉRANT que la turbulence engendrée dans un autobus surchargé est de nature à diminuer la vigilance du conducteur sur son action prioritaire qui est de conduire en toute sécurité les élèves à bon port, ce dernier étant constamment dérangé par des jeunes qui chahutent ou font opposition à l'arrivée d'un troisième occupant sur une même banquette;

CONSIDÉRANT que la cueillette d'un trop grand nombre d'élèves sur un même parcours augmente le temps de déplacement et dans les milieux ruraux, ce temps atteint parfois plus de 60 minutes;

CONSIDÉRANT que les horaires étant très serrés, le conducteur n'a que peu de marge de manœuvre pour arrêter ou prendre le temps de gérer les conflits qui peuvent survenir;

CONSIDÉRANT que le Québec vit et vivra, pour les dix prochaines années, une décroissance démographique qui aura un impact significatif sur le nombre de passagers transportés;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que tous les officiers gouvernementaux impliqués dans l'organisation et la sécurité du transport scolaire, de même que dans son financement, profitent du contexte de redéfinition du système de l'éducation pour tout mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité des jeunes que l'on transporte, de même que la qualité des services donnés à notre clientèle;

QUE la redéfinition des façons de faire tienne compte des objectifs de qualité et de sécurité;

QUE l'enveloppe budgétaire réponde plus efficacement aux besoins et à la réalité de nos jeunes utilisateurs;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à l'ensemble des commissions scolaires afin d'y trouver appui;

QUE copie de la présente soit également acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'Association du transport scolaire du Québec ainsi qu'au ministère de l'éducation du Québec et au ministère des Transports du Québec.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Résumé de la
correspondance

RÉSOLUTION 318 0201 : Monsieur le commissaire Mario Champagne
PROPOSE que soit déposé un résumé de la
correspondance reçue en date du 8 et 13 février 2001, décrit sur le document 0102-07.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance et
aucun sujet n'est soumis à l'article 15.

À 22 h 28, il est procédé, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos de la
séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 319 0201 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit tenu un huis clos de la présente
séance.

Adopté unanimement

À 23 h 25, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 320 0201 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du
conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 321 0201 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire